

25 SEP. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170918-13\_18\_09\_17-DE  
Reçu le 21/09/2017

Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures

Commune de Cahors – Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre

*Aujourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors -- Espace des Congrès*

Etaient présents :50 titulaires dont 7 possédant une procuration  
8 suppléants

## • TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZEBOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORSCATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST DENIS CATUS  
ST GERY-VERS  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,  
Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER  
Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH  
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.  
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

## • SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Gérard (procuration  
donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène  
(procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain  
(procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri

CAILLAC	(procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-
CALAMANE	KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy,
DOUELLE	M. TILLOU José,
FONTANES	M. DUJOL Jean-Paul,
LABASTIDE DU VERT	Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),
LABASTIDE MARNHAC	Mme VALETTE Roselyne,
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
	Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M.
	CORMANE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents : 14 suppléants

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**Service : Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et Vie étudiante**

**Objet : Convention d'accueil d'une formation qualifiante développeur(se) web et applications mobiles entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la Région Occitanie et l'organisme de formation Simplon**

**A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 septembre 2017  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Aurélien MASSY  
Service : Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et Vie étudiante

Objet : Convention d'accueil d'une formation qualifiante développeur(se) web et applications mobiles entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la Région Occitanie et l'organisme de formation Simplon

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, compétente en matière de développement d'enseignement supérieur, recherche et innovation, mène à ce titre des actions favorisant la création et le développement de formations supérieures (post-bac) au profit, notamment, de ses jeunes habitants.

Le numérique représentant un fort gisement d'emplois, la Région a créé l'Ecole Régionale du Numérique pour offrir aux demandeurs d'emploi possédant un faible niveau de qualification des formations innovantes au numérique. Cette « école » se structure non comme un établissement mais comme un réseau de formations innovantes au numérique, en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises.

Cette formation s'adresse aux personnes qui ne sont ni en formation, ni en études et sans travail, « aux décrocheurs scolaires », y compris de l'enseignement supérieur. Une attention particulière est portée au public féminin sous représenté dans ces métiers, au public issu des quartiers « politique de la ville » et à l'intégration de personnes en situation de handicap.

Cette formation qualifiante forme des développeur(se) de sites web et d'applications mobiles. Les stagiaires passent le titre professionnel de développeur(se) logiciel de niveau III (Bac +2).

Après avoir soutenu, en 2015, 8 formations concernant près de 130 personnes, la Région étend progressivement l'Ecole régionale du numérique à l'ensemble de son territoire, soit les 13 départements d'ici fin 2017.

Le Conseil régional a retenu lors de la commission permanente du 7 juillet dernier la candidature du Grand Cahors au dernier appel à manifestation d'intérêt qu'elle avait lancé.

Cette convention entre la Région Occitanie, le Grand Cahors et l'organisme de formation Simplon, conclue pour une durée de 2 ans, porte sur les engagements de chacun des partenaires.

Dans le cadre du déploiement de cette formation dans le Lot sur Cahors, la collectivité s'engage à mettre à disposition de l'organisme de formation choisi par la Région :

- Un local conforme au cahier des charges,
- Le mobilier adéquat pour accueillir 15 stagiaires et 2 formateurs,

- o Une connexion Internet de 12 Megas minimum symétrique.

Dans ce cadre, le Grand Cahors a proposé les salles situées au 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire Joseph Teysse, 273 avenue Henri Martin à Cahors. Ces locaux, actuellement propriété du Département du Lot, seront mis à disposition du Grand Cahors par convention pour la durée de la formation.

La Région s'engage, dans le cadre du marché passé avec l'organisme de formation, à financer une session de formation (prise en charge à 100 % des frais pédagogiques) sur le site proposé par la collectivité.

L'organisme de formation s'engage à :

- Mettre en œuvre une session de formation selon les critères définis par le marché passé avec la Région dans les locaux mis à disposition par la collectivité,
- Fournir le matériel afin d'assurer la formation (ordinateurs, logiciels, etc.).

La convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et prendra fin le 30 septembre 2019.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le principe de cette convention entre le Grand Cahors, la Région Occitanie et l'organisme de formation Simplon ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention, ses éventuels avenants ou tous autres documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE